

RÈGLEMENT « Les Challenges du Coeur No limit 2025 »

Article 1 – Organisation / But du challenge

« La course du Coeur No limit » est un challenge en totale autonomie sans obligations de résultats. Trois activités sont proposées de façon distinctes : la marche / randonnée , la course à pied et le cyclisme.

Ce challenge est mis en place par l'association **Team Gend'Coeur** qui œuvre depuis 2016, en faveur des enfants atteints de cardiopathies congénitales.

Ce challenge 2025 est réalisé dans la continuité de nos actions : faire opérer un nouvel enfant atteint d'une malformation cardiaque, permettre l'agrandissement de structures d'accueil des parents d'enfants hospitalisés (Le petit Monde), apporter de la joie aux services cardiologiques de l'Hôpital Louis Pradel à BRON – 69 -.

Article 2 : Durée de l'action / parcours :

Le challenge se déroulera du lundi 14 avril 2025 à 08 heures 00 au dimanche 11 mai 2025 à 19 heures 00.

Le challenge se déroule en totale autonomie du participant qui devra réaliser sur un mois le plus de kilomètres possible dans la spécialité choisie (vélo, marche/randonnée, course à pied)

Les participants (amateur ou professionnel) géreront eux même la distance, le temps et le(s) parcours.

Pour ceux et celles qui désirent mettre en place un événement physique, la présidente, Flavie PRANEUF, devra en être informée.

Article 3 : Conditions de participation :

Les épreuves sont ouvertes à tout public ayant une condition médicale lui permettant d'exercer l'une des trois activités proposées. Il est expressément indiqué que les participants participent au challenge sous leur propre et exclusive responsabilité. Il conviendra d'avoir le matériel adapté (chaussures de course / marche , hydratation, nourriture)

Article 4 : Licence ou certificat médical

S'agissant principalement d'une épreuve virtuelle en totale autonomie, le certificat médical n'est pas demandé pour participer à l'édition 2025.

Néanmoins, l'association Gend'Coeur attire l'attention des sportifs sur la dépense physique que peuvent engendrer les trois disciplines. Il appartient donc à chaque participant de s'assurer, auprès de son médecin, de sa capacité à participer à ce challenge.

L'association Gend'Coeur ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de blessures, malaises, ou décès durant la participation à ce challenge.

Article 5 : Conditions générales de participation / Inscription / Paiement

L'inscription est fixée à 10 euros quelque soit la discipline pratiquée (plus 1 euro de frais dédié au site Protiming) et comprend: un dossard aux couleurs de l'association ainsi qu'un diplôme Finisher.

Vous recevrez immédiatement le dossard après validation du paiement . Vous aurez libre choix de les imprimer, à votre convenance. Le règlement de l'inscription devra se faire via le site internet Protiming.fr ***Dès validation de l'inscription, aucun remboursement ne pourra être demandé.***

Article 6 : Comptabilisation des kilomètres effectués

Les participants pourront rentrer leurs kilomètres directement sur la plateforme Protiming qui se chargera, dès la fin de l'événement, d'afficher un classement selon la catégorie. Il conviendra d'enregistrer vos données dès la clôture du challenge.

Les kilomètres devront être enregistrés avant le 11 mai 2025 à 19 heures 00 minute.

Vous pouvez rejoindre notre club de course sur strava : teamgendcoeur

Art 7 : Récompenses

S'agissant d'un challenge solidaire, aucun lot ne sera proposé aux participants.

Art 8 : CNIL, droit à l'image

Tout participant ayant un dossard attribué autorise les organisateurs ainsi que leurs ayant droit, sans contrepartie financière, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles.

L'inscription à la course du cœur No limit édition 2025 vaut acceptation de ce présent règlement.

Site internet : www.teamgendcoeur.fr

Adresse mail : teamgendcoeur@gmail.com